

bulletin d'information
du Snadem-Unsa-Education

professeurs de la ville de Paris



arts
et sports

Bulletin du
SNADEM – UNSA

Syndicat National
des Professeurs
pour l'enseignement
du DESSIN
de l'ÉDUCATION PHYSIQUE
et de la MUSIQUE

Écoles élémentaires
de la Ville de Paris

Siège social
Bourse du Travail
3, rue du Château d'Eau
75010 PARIS

Tél. : 01 42 41 84 43
Fax : 01 44 84 52 02

e-mail : snadem@wanadoo.fr
<http://www.snadem.com>

Le numéro : 0,46 €
Abonnement 1 an : 1,52 €
Abonnement +
suppléments : 15,24 €

Directeur de la Publication :

Bernard SUISSE

Imprimé au siège du
SNADEM – UNSA

Commission Paritaire
N° 1009 S 07012
ISSN 0181 – 7701

Année scolaire 2009 – 2010

N° 85 supplément 1

Janvier – Février - Mars
2010

Mardi 23 mars :

journée d'action
dans la Fonction
publique

Audience avec Mme
Mathieu :

le compte-rendu...

Renouvellement du
Conseil Syndical :

les adhérents
appelés à voter

Le snadem... votre syndicat

Passer le flambeau...

*Éditorial par Bernard Suisse
Secrétaire général*

Le renouvellement du Conseil syndical est un temps fort dans la vie de notre organisation. Depuis 1974, année de la création du Snadem, de très nombreux collègues se sont impliqués dans leur syndicat, professeurs issus de l'ancien corps des Enseignements de la Seine, maîtres délégués, professeurs recrutés sous le statut de 1982, puis sous celui de 1991, apportant génération après génération leurs idées, leurs points de vue, leurs revendications ; parfois aussi - et c'est heureux, car c'est le signe d'une démocratie qui fonctionne - leurs critiques et leurs contestations.

Comme toutes les organisations syndicales actuellement, le Snadem n'échappe pas au vieillissement de ses cadres. Plusieurs collègues ne se représenteront pas cette année, pour cause de départ en retraite. D'autres auront fait valoir leur droit à pension avant la fin de leur mandat. Ces camarades ont milité, souvent depuis des dizaines d'années, sans compter leur temps et sans économiser leur énergie, pour faire de votre syndicat une instance reconnue, puissante, écoutée et respectée. Et pour obtenir des avancées considérables pour l'ensemble des professeurs de la Ville.

Tout le monde sent bien aujourd'hui que l'avenir de notre corps n'est pas gravé dans le marbre, et sans tomber dans la prophétie catastrophiste d'une mise en extinction que rien d'objectif ne justifierait à ce jour, que nos missions sont appelées à évoluer et à s'adapter aux nouvelles exigences, bonnes ou mauvaises, d'une société en pleine mutation. S'adapter ou disparaître, c'est la loi de l'évolution.

Parce que les plus anciens ne pensent pas comme les plus jeunes, parce que les aspirations et les vécus ne sont pas les mêmes selon les générations, nous avons besoin de sang neuf, d'imagination, d'idées et de revendications nouvelles, mais nous constatons malheureusement que nos plus jeunes collègues ne sont guère empressés à s'impliquer dans l'action syndicale. Et pourtant, plus que jamais, il est illusoire de croire qu'on peut se défendre seul efficacement. Dans un monde libéral qui met en pièces tous les acquis sociaux les uns après les autres et pour qui les travailleurs ne sont que des « ressources » humaines (ce qui est susceptible d'être exploité, d'après le dictionnaire), le « chacun-pour-soi » serait la pire des attitudes.

Nous invitons nos plus jeunes collègues à réfléchir à cette problématique. Ils sont aujourd'hui stagiaires ou titulaires entre le 4^{ème} et le 7^{ème} échelon. Le syndicat sera demain entre leurs mains. C'est un outil efficace qui a été forgé patiemment par les plus anciens, et qui leur appartient. Il serait regrettable que le dernier des Mohicans, faute de successeurs, laisse dans quelques années la clé sur la table et sorte tristement de la salle en éteignant la lumière derrière lui.

Sommaire : page 2 : éditorial – sommaire ◆ page 3 : journée d'action du 23 mars... - élection du conseil syndical... ◆ page 4 : audience avec Mme Mathieu... ◆ page 5 : audience avec Mme Mathieu (suite)... ◆ page 6 : audience avec Mme Mathieu (suite)... - tribune libre : où sont passées les boîtes de peinture... ◆ page 7 : le marronnier des récréations... ◆ page 8 : une collègue publie... - mission : un départ et une arrivée... ◆ page 9 : vos cotisations après déduction fiscale – bulletin d'adhésion ◆ page 10 : les numéros d'arts et sports ◆ ce numéro comporte un encart non paginé intitulé « renouvellement du conseil syndical – modalités de vote – bulletin de vote » ◆

Journée d'action du 23 mars...

L'UNSA appelle à une journée de mobilisation sociale le 23 mars aux côtés de la CFDT, de la CGT, de la FSU et de Solidaires. Faisant le constat que le gouvernement n'a apporté aucune réponse concrète sur l'emploi, les salaires, le pouvoir d'achat, les conditions de travail et les politiques publiques, ces organisations syndicales ont décidé d'organiser une mobilisation interprofessionnelle unitaire afin de peser sur les différents rendez-vous sociaux de 2010, au premier rang desquels figure le dossier des retraites.

Communiqué commun CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA du 15 février 2010

Lors du sommet social qui s'est tenu aujourd'hui, le président de la République s'est limité à annoncer une série de rendez-vous. Les organisations syndicales continuent de manifester leur profonde inquiétude sur l'emploi, le pouvoir d'achat et les retraites. Le gouvernement n'a apporté aucune réponse concrète sur l'emploi, les salaires, le pouvoir d'achat, les conditions de travail et les politiques publiques. Il renvoie la question des chômeurs en fin de droits à une concertation avec le secrétaire d'Etat à l'emploi.

Alors que les organisations syndicales ont récemment dénoncé les atteintes au statut général des fonctionnaires, le gouvernement ne dit rien non plus sur le malaise dans la Fonction publique. Au nom de la révision générale des politiques publiques, il supprime des emplois au détriment des missions des services publics. La dégradation des conditions de travail et de l'emploi touche les salariés du privé comme du public. Concernant les retraites, avec un projet de loi annoncé dès septembre 2010, le calendrier reste très serré. Les organisations syndicales affirment leur volonté d'agir pour que le débat sur les retraites, prenne en compte l'ensemble des questions tant au niveau du privé que du public, notamment le niveau des pensions, l'emploi, le financement, la pénibilité, le code des pensions et la réduction des inégalités.

Les rendez-vous fixés par le président de la République et les négociations avec le patronat doivent être l'occasion d'apporter des solutions favorables aux salariés. La situation économique et sociale nécessite l'intervention convergente des salariés du public comme du privé, des retraités, des privés d'emplois, pour porter avec force leurs attentes et défendre leurs intérêts communs.

C'est pourquoi les organisations syndicales décident d'une mobilisation inter-professionnelle unitaire afin de peser sur ces différents rendez-vous. Elles décident ensemble d'une journée qui donne lieu à des grèves et des manifestations dans tout le pays le 23 mars. Les organisations syndicales réaffirment que la sortie de crise passe par des mesures en faveur de l'emploi, des salaires et pensions, une fiscalité plus juste, des politiques publiques en faveur d'une relance économique respectueuse des impératifs écologiques.

Le snadem s'associe bien évidemment à cette journée d'action et aux mots d'ordre de grève qui seront éventuellement déposés. Dès qu'elles auront été fixées, nous communiquerons par mail et sur notre site Internet les modalités du déroulement de cette journée.

Élection du Conseil syndical...

Statutairement, le Conseil Syndical de notre organisation doit être renouvelé cette année. Seuls nos collègues adhérents en 2008/2009 et/ou en 2009-2010 sont appelés à voter. Ils trouveront en page centrale de cette circulaire le matériel nécessaire à ce vote. Même si, cette fois encore, une seule liste se présente à vos suffrages, la procédure démocratique doit être respectée et nous demandons aux collègues concernés de participer à ce scrutin.

Les adhérents qui ont choisi de recevoir les numéros d'Arts et Sports par mail ont reçu exceptionnellement ce numéro par voie postale afin, bien évidemment, d'y trouver le matériel de vote nécessaire à cette élection.

Audience avec Mme Mathieu...

Une délégation du Snadem a rencontré le 8 février dernier Mme Hélène Mathieu, notre nouvelle directrice des Affaires Scolaires, assistée de Mme de Brunhoff, sous-directrice, Mme Arlet, chef du Bureau des professeurs et Mme Romeyer-Dherbey, son adjointe.

En préambule, Mme Mathieu a rappelé son attachement à l'éducation artistique et à l'éducation physique et sportive, mais elle a noté le manque de visibilité des professeurs de la Ville au sein des dispositifs éducatifs de la Ville. Elle a souhaité que les très nombreuses initiatives locales qui restent souvent confidentielles soient davantage mises en valeur et que les expositions, concerts, manifestations sportives soient signalées à la Dasco au moins un mois à l'avance, afin d'établir un calendrier prévisionnel et de mieux les promouvoir. Elle s'est étonnée que les PVP ne travaillent pas en projet avec les animateurs et les directeurs des centres de loisirs. Nous avons fait observer que nous n'intervenons pas sur le même temps que ces personnels, que nos missions étaient différentes - et que nos rapports étaient parfois tendus, voire conflictuels, notamment pour des questions d'utilisation de locaux communs ou de matériel. Mme Mathieu a émis l'idée que les professeurs de la Ville pourraient assumer des tâches de formation en direction des personnels de l'animation, éventuellement en heures supplémentaires. Pour le Snadem, ce type de mission, ainsi que des tâches d'encadrement, qui sont possibles statutairement, ne pourraient se faire que sur la base du volontariat, et en dehors de nos heures d'enseignement. De la même façon, notre directrice a suggéré que les PVP qui le souhaitent s'impliquent dans l'accompagnement éducatif (qui n'est organisé qu'en Zep), sachant qu'un tiers de ce temps périscolaire peut être consacré à des activités culturelles et sportives. Nous avons rappelé que quelques collègues avaient proposé leurs services l'année dernière et qu'il leur avait été répondu qu'il ne s'agissait que de soutien pédagogique et que les professeurs de la Ville n'étaient pas concernés.

Même si le cœur de notre mission statutaire est d'enseigner sur le temps scolaire, nous ne pouvons fermer la porte à ces suggestions, d'autant que la pratique de l'éducation artistique à l'école est, à court ou à moyen terme, gravement menacée (voir la présentation des nouveaux programmes par Xavier Darcos en septembre dernier et la volonté déclarée de « recentrer l'école sur les enseignements essentiels » – Non... la musique et les arts plastiques n'en font pas partie dans l'esprit du ministre). La circulaire n° 2008-059 du 29 avril 2008 « relative au développement de l'éducation artistique et culturelle » a institué l'Histoire des Arts, un ensemble de connaissances livresques et de savoirs codifiés destinés à « faire émerger une culture commune », discipline qui empiète déjà sur le temps de la pratique elle-même, qui est implicitement rejetée vers le périscolaire. Que demain la pratique de la musique ou des arts plastiques sorte officiellement des programmes scolaires nationaux, et les professeurs de la Ville de ces matières n'auront plus droit de cité dans l'école sur le temps scolaire. Une affaire à suivre et une réflexion de fond à mener sur ces problèmes...

Masterisation :

C'est un des points essentiels que nous souhaitons mettre à l'ordre du jour. Tous les personnels de l'Éducation nationale qui ont la même grille indiciaire que la nôtre, professeurs des écoles ou certifiés, seront recrutés l'année prochaine au niveau de la deuxième année de Master et titularisés sous condition d'obtention de ce diplôme. L'Unsa-Education, avec la grande majorité des syndicats d'enseignants, a vivement critiqué ce dispositif et l'improvisation dans laquelle il a été mis en place. Trop de questions subsistent, notamment à propos de la formation qui promet d'être minimale pour nos nouveaux collègues avec la disparition des IUFM. Il n'empêche que la réforme est actée, elle est déjà appliquée en phase transitoire pour cette année scolaire et elle le sera complètement en 2010-2011. Au-delà d'une nouvelle grille indiciaire (représentant une revalorisation dérisoire), elle garantira un niveau de recrutement conforme aux orientations européennes.

Fruits de la spécificité parisienne - et nous-mêmes complètement atypiques par rapport aux autres corps de la Ville - nous n'avons pour élément de reconnaissance que cette grille indiciaire de référence similaire à celle des enseignants de l'État. Que cette référence disparaisse et nous deviendrons un corps inclassable, complètement déconnecté de nos homologues, gravement dévalorisé, et de plus sans

possibilité de mobilité, faute d'équivalence. Il s'agit donc là d'un enjeu majeur pour notre avenir, et qui prend un caractère d'urgence.

Si Mme Mathieu a bien compris notre souci, elle n'a pas caché qu'il existait de nombreuses réticences à cette masterisation au sein de la Ville, et notamment au niveau des finances qui n'envisagent pas d'un bon œil une revalorisation – même minimale – des professeurs de la Ville, déjà considérés comme particulièrement coûteux. Une autre inconnue réside dans le nombre de candidats aux concours de recrutement. Si l'on peut penser qu'ils seront en nombre suffisant en Eps et en arts plastiques, on peut avoir des inquiétudes quant à la musique où, depuis quelques sessions, même au niveau Licence, les postulants ne sont pas pléthores.

Droit Individuel à la Formation :

C'est un dossier actuellement négocié auprès de la DRH par l'ensemble des syndicats, dont l'Unsa-Administrations parisiennes, et qui doit aboutir sous peu à un protocole de cadrage. Nous avons rappelé que ce nouveau dispositif imposé par la loi était pour l'Unsa une bonne chose, à la condition qu'il représente un plus pour les personnels et ne se traduise pas par une réduction des possibilités de formation. Notre position est claire : l'ensemble des stages actuellement proposés par nos chargés de mission dans nos trois disciplines, stages « métier » dont la qualité et l'utilité sont unanimement reconnus, n'ont pas vocation à entrer dans le cadre du DIF qui doit être réservé à d'autres types de formations, en vue d'une évolution de carrière voire d'un changement complet de parcours professionnel. Ici encore, nous avons souligné une difficulté liée à notre spécificité même : les textes prévoient que cette formation doit être validée par le supérieur hiérarchique à l'occasion d'un entretien annuel, qui tient lieu également d'entretien de notation et d'évaluation. Notre corps est l'un des seuls de la Ville qui ne dispose pas de cet entretien avec notre chef de bureau – dont on imagine aisément la surcharge énorme de travail s'il était effectivement mis en place. Ce sont les ICC qui assurent ces entretiens, et seulement une fois tous les quatre ans - dans le meilleur des cas. Mais on pourrait imaginer que ces entretiens puissent se faire sur la demande des professeurs intéressés par des formations relevant du DIF.

Matériel :

Tous nos collègues ont noté la baisse régulière de qualité et de choix des matériels proposés sur les catalogues. Les choses risquent de ne pas s'arranger, puisque une nouvelle direction « des achats » est actuellement mise en place, chargée de passer les marchés pour l'ensemble des directions de la Ville. Nous avons demandé que nos chargés de mission qui testent et choisissent les matériels dans nos trois disciplines soient consultés et associés à cette nouvelle direction, afin que les fournitures proposées correspondent à nos attentes et à nos besoins. Nous avons également pointé du doigt les dysfonctionnements qu'entraînait trop souvent la mutualisation de notre matériel, et l'utilisation parfois désinvolte qui en était faite par les personnels des centres de loisir.

Circulaire Dasco-Rectorat :

Ce texte, qui date de 2001, prévoyait une révision régulière qui n'a jamais été effectuée depuis bientôt dix ans. Or les situations ont évolué et de nouvelles organisations de travail sont apparues dans les écoles, qui demandent à être identifiées et encadrées. Ainsi, le travail en demi-groupes, de plus en plus fréquent, qui impose à nos collègues de prendre des classes reconstituées, parfois différentes chaque semaine, pendant que les professeurs des écoles font du soutien avec d'autres groupes d'élèves. Nous avons des propositions à faire en ce domaine, comme en bien d'autres, et nous les transmettrons à notre directrice afin qu'elle les fasse remonter au Rectorat.

Pass-Education :

C'est une affaire en voie de règlement. Mme Mathieu nous a confirmé les termes d'un courrier que nous avait adressé quelques jours auparavant Mme Brossel, adjointe au maire chargée de l'enseignement : « *Suite à ma saisine, M. Claude Michellet [Directeur de l'Académie de Paris, note du Snadem] m'a récemment indiqué qu'il saisissait le Ministère pour obtenir une dotation complémentaire de Pass Education afin de les distribuer aux professeurs de la Ville de Paris. Il m'informe cependant qu'il demande aux inspecteurs de circonscription de procéder à la distribution*

des Pass Education sur les nouveaux contingents qui viennent d'être alloués à l'Académie de Paris. »

Tous les professeurs de la Ville devraient donc disposer, dès la rentrée prochaine, de ce précieux sésame qui permet d'entrer gratuitement dans la plupart des musées et des monuments nationaux, ...la moindre des choses alors que l'Histoire des Arts fait désormais partie des programmes. Nous vous suggérons de vous adresser à votre ICC afin d'obtenir dès à présent ce Pass Education.

Parmi les autres points évoqués, nous avons réitéré notre souhait de disposer de l'Intranet dans toutes les écoles, tant pour les professeurs de la Ville que pour l'ensemble des personnels municipaux qui y travaillent et qui sont privés d'une importante source d'informations. Compte-tenu des contingences budgétaires, le câblage de toutes les écoles de Paris, qui représenterait effectivement un coût pharamineux, ne semble pas d'actualité.

En conclusion, une audience sympathique et détendue, qui en appelle d'autres, mais peu de décisions et un discours en filigrane qui ne nous a pas échappé : les professeurs de la Ville coûtent chers (nous le savions déjà, mais tout est relatif) et ne sont pas assez visibles dans leurs écoles. Ou pour parler un langage économique à la mode, beaucoup de gens pensent à la Mairie que les retombées ne sont pas à la hauteur de l'investissement. Il est certain que les milliers de petits parisiens qui reçoivent une initiation artistique et sportive à l'école (parfois la seule, hélas, qu'ils recevront de toute leur vie pour quelques-uns) pèsent peu en regard de la rentabilité, de la compétitivité et du tintamarre médiatique qui est de mise aujourd'hui.

Tribune libre....

Où sont passées les boîtes de peinture ?...

Comme il tombait des cordes ce dimanche-là et que la randonnée promise avait dû être annulée pour cause d'intempérie, mes diables enfermés et plus excités que des puces me promettaient une de ces après-midis qui comptent dans la vie d'une mère de famille. Heureusement, pédagogue jamais à court d'idées, j'eus un éclair d'inspiration :

- Et bien, prenez vos boîtes de peinture, on va faire une œuvre d'art !

Stupéfaction des bambins. - Boîtes de peinture ? Mais quelles boîtes de peinture ?

Stupéfaction partagée : - Vous avez bien une boîte de peinture ? m'inquiétais-je en me rappelant les jolies boîtes de mon enfance, avec leurs pastilles colorées ou leurs tubes de gouache sagement alignés et le pinceau grignoté rangé dans la petite rainure.

Et bien non. Mes gamins n'avaient pas de boîte de peinture.

- La maîtresse, m'expliquèrent-ils, elle a des grands bidons, et elle verse de la peinture dans des godets ! Vertu de la mutualisation, conséquence d'une économie bien comprise et d'une gestion quasi kholkozienne : mes chérubins n'avaient pas de boîte de peinture, je veux dire une boîte à peinture bien à eux, une boîte de peinture égoïste et bourgeoise, avec leur nom marqué sur l'étiquette et le pinceau grignoté dans la rainure, une boîte de peinture dont ils seraient responsables et dont ils devraient prendre soin, qu'ils pourraient emporter dans leur cartable et utiliser les dimanches après-midi pluvieux, pour donner libre court à leurs inspirations picturales en soulageant leurs vieux parents épuisés.

On ne demande plus aucune liste de matériel aux élèves en Zep. C'est une excellente chose. Laïque et obligatoire, l'école de la République se doit logiquement d'être gratuite. Il y a certainement dans les crédits alloués de quoi acheter une boîte de peinture à chacun... Même une petite ! On n'imaginerait pas, pour des raisons d'hygiène, une flûte à bec commune pour dix gamins. Zep ou pas Zep, dès demain, j'irai acheter une boîte de peinture à chacun de mes diables. Ce sera peut-être de moins bonne qualité que les bidons de la maîtresse, ce ne sera peut-être pas un parfait exemple de bonne gestion, mais je trouve un grand symbole dans ces petits tubes. Et s'ils veulent devenir un jour Renoir ou Cézanne, il faut bien que mes bambins s'entraînent un peu à la maison les dimanches après-midi pluvieux.

CL

Le marronnier des récréations...

Il ne s'agit pas de l'arbre vénérable qui occupe le milieu de la cour des vieilles écoles, mais, pour utiliser le langage journalistique, de ce problème récurrent depuis plus de 35 ans et qui génère encore ça et là des conflits et des rancœurs : les professeurs de la Ville doivent-ils travailler pendant les récréations ?

Sur le strict plan des textes, la réponse est sans ambiguïté. Oui, les professeurs de la Ville, au même titre que TOUS les enseignants de l'école, doivent travailler pendant les récréations. La récréation n'est pas un temps de repos dû aux adultes, mais un temps de détente indispensable aux élèves. **Toutefois, travailler n'est pas forcément enseigner devant élèves.** Les circulaires qui précisent nos obligations de service ont insidieusement dénaturé l'arrêté du maire qui seul fait autorité en ce domaine. La Dasco n'hésite plus à écrire que les professeurs de la Ville ont un service de 19 heures d'enseignement et une heure de concertation hebdomadaires. Rectifions donc : les professeurs de la Ville ont 20 heures de service, dont 1 heure de concertation.

Un arrêté du 25 janvier 2002 précise : « L'horaire moyen consacré aux récréations est de 15 minutes par demi-journée à l'école élémentaire. *Cet horaire doit s'imputer de manière équilibrée sur l'ensemble des domaines disciplinaires.* » Effectivement, le temps de récréation n'est pas comptabilisé dans les emplois du temps des professeurs des écoles. Il doit se prendre sur toutes les disciplines (y compris la musique, les arts plastiques et l'Eps), et reste du temps d'enseignement. À cette occasion, nous rappelons à nos collègues que les récréations ne doivent pas figurer sur leurs emplois du temps. En musique et en arts plastiques, 3 classes représentent trois créneaux d'une heure pleine, qu'ils soient ou non raccourcis par une récréation. En Eps, 2 classes représentent 2 créneaux de 1h30. L'obligation de surveillance demeure pour tous les maîtres, en vertu d'une circulaire du 18 septembre 1997 qui précise : « L'obligation de surveillance doit être exercée de manière effective et vigilante pendant la totalité du temps scolaire, c'est-à-dire pendant toute la durée au cours de laquelle l'élève est confié à l'institution scolaire. La surveillance est continue quelle que soit l'activité effectuée et le lieu où elle s'exerce. Ce service de surveillance s'exerce partout où les élèves ont accès, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux scolaires, dans les cours de récréation, les aires de jeux et autres lieux d'accueil (...) »

Ce qui signifierait, en prenant le texte à la lettre, que tous les professeurs des écoles devraient se trouver dans la cour pendant les récréations, chacun surveillant ses élèves. Et le professeur de la Ville devrait être dans la cour avec le maître de la classe qui figure à ce moment-là à son emploi du temps, exerçant la surveillance - ...en concertation et en collaboration, comme il le fait pour son enseignement... Mais bien sûr, dans les écoles d'une certaine importance, on organise un roulement et les maîtres assurent les surveillances (et l'accueil des élèves à 8h20) à tour de rôle. Et pendant ce temps, que fait le professeur de la Ville ? La plupart du temps, il ne peut pas enseigner, à cause du bruit, du va-et-vient dans le préau, et du manque d'attention des élèves qui entendent leurs camarades jouer dans la cour. Pour beaucoup, c'est l'opportunité d'installer ou de ranger le matériel, et c'est souvent le moment privilégié pour discuter avec les professeurs des écoles. Même devant un café, la récréation reste un précieux temps de concertation.

- « Je n'ai pas mon heure ! » entend-on encore trop souvent de la part de professeurs des écoles « lésés » d'un quart d'heure de professeur de la Ville. Plus subtil et plus politiquement correct, c'est parfois : « les élèves n'ont pas leur heure ! ». Curieusement, personne ne fait cette remarque lorsqu'il s'agit du calcul ou de la lecture, matières elles aussi amputées régulièrement du temps de récréation. Néanmoins, il serait effectivement anormal, en regard des textes, qu'une même classe soit chaque semaine privée d'un quart d'heure de discipline artistique ou d'Eps. C'est pourquoi, dans la plupart des écoles (où tout se passe très bien), un système de roulement permet de faire tourner les classes sur une demi-journée pour éviter que ce soit toujours les mêmes qui voient leurs séances amputées.

Il est inadmissible que le professeur de la Ville arrivant dans une salle des maîtres, où ses collègues de l'Éducation nationale se retrouvent devant un café, s'entende dire que lui n'y a pas droit et qu'il devrait être en classe devant ses élèves. Selon les textes, le maître de la classe AUSSI devrait se trouver devant ses élèves.



L'espace Sonore et musical à l'école élémentaire

Au cœur de l'expérience groupale
Isabelle Cumont

La polyphonie bruyante des élèves entre eux, un professeur de musique est plus à même de l'entendre. Mais entendre quoi, à quel niveau, jusqu'où ?

En dehors de la récréation, les situations musicales et sportives sont les derniers espaces naturels du groupe où se vit l'expérience de la polyphonie et de la simultanéité.

Trouver sa place, éprouver le beau, la justesse, devenir un groupe, ces émotions sont plus que jamais nécessaires en classe, pour apprendre. Ce sont ces moments de grâce qui manquent à nos élèves placés face à face ou dos à dos. Comment travailler à transformer le bruit d'un groupe en mal d'identité lorsqu'il ne peut pas ou ne sait pas s'entendre ?

Le dispositif de la « communication sonore » permet d'élaborer cette expérience groupale.

L'ouvrage retrace le parcours sonore de trois groupes classe : AIS, CE2 et Hôpital de jour, proposant pour ce dernier une méthodologie originale qui s'est enrichie du dessin (travail mené avec des classes de CP et de CLIN).

Retrouvez la collection complète **Consonance**

Une collègue publie...

Isabelle CUMONT, professeur de la Ville de Paris en Éducation musicale, publie « L'Espace sonore et musical à l'école élémentaire » aux éditions Fuzeau. Un ouvrage précieux pour les enseignants qui dispensent cette discipline en milieu élémentaire et dans le secteur spécialisé.

Mission : un départ, une arrivée...

Notre collègue d'Éducation Physique et Sportive, Michèle BELLIER vient de faire valoir ses droits à retraite. Elle a donc quitté le poste de chargée de mission qu'elle occupait depuis de nombreuses années. Nous lui souhaitons de goûter une retraite bien méritée après toutes ces années passées à la Dasco. Pour lui succéder, c'est Caroline CARLIER, également professeur de la Ville en EPS, qui s'occupera désormais des semaines sportives et des transports. Entrée à la Ville en 1986, Caroline a surtout travaillé dans les écoles du 12^{ème} arrondissement. Le Snadem lui souhaite bienvenue et bon courage pour mener à bien sa nouvelle tâche.



print platinum

c o n c e s s i o n

Vos cotisations après déduction fiscale...

Les chiffres en gros caractères indiquent le montant de votre cotisation (ce que vous payez au Snadem) selon votre échelon et votre quotité de temps de service. **Les chiffres en petits caractères** inscrits en regard **indiquent le montant réel de la cotisation après la déduction d'impôt de 66%** à laquelle vous donne droit votre adhésion. Chaque année, notre trésorière vous adressera, en temps utile, le document de déduction fiscale à joindre à votre déclaration de revenus.

	Tarif plein temps		50%		60% (63,10%)		75% (79%)		90% (94,70)	
<i>Stagiaires 1</i>	39	13,26	19,50	6,63	24,60	8,36	30,80	10,47	36,93	12,55
<i>Stagiaires 2</i>	49	16,66	24,50	8,33	30,92	10,50	38,70	13,15	46,40	15,77
<i>4</i>	70	23,80	35,00	11,90	44,17	15,00	55,30	18,80	66,30	22,54
<i>5</i>	77	26,18	38,50	13,09	48,58	16,50	60,83	20,68	72,92	24,80
<i>6 et 7</i>	83	28,22	41,50	14,11	52,37	17,80	65,57	22,30	78,60	26,72
<i>8 et 9</i>	90	30,60	45,00	15,30	56,80	19,30	71,10	24,17	85,23	28,98
<i>10</i>	100	34	50,00	17,00	63,10	21,45	79,00	26,86	94,70	32,20
<i>11</i>	108	36,72	54,00	18,36	68,15	23,17	85,32	29,00	102,27	34,77
<i>Hors Classe</i>	122	41,48	61,00	20,74	76,98	26,17	96,98	32,97	115,53	39,28



BULLETIN D'ADHÉSION année scolaire 2009-2010

(ou de renouvellement)

ÉCHELON	COTISATION
Stagiaire 1	39 euros
Stagiaire 2	49 euros
4	70 euros
5	77 euros
6 - 7	83 euros
8 - 9	90 euros
10	100 euros
11	108 euros
Hors classe	122 euros

TAUX PARTICULIERS

- * Temps partiel : selon % du poste
- * Couple : 1 + 1/2 cotisation
- * CPA ou CFA : 75% de la cotisation
- * Retraite ou disponibilité ou détachement : **45** euros

nom :

prénom : n° SOI :

né(e) le : AP EM EPS échelon

adresse :

..... tél. dom. :

tél. mobile : e-mail :

Oui, je souhaite recevoir le journal Arts et Sports uniquement par mail

tél. école(s) :

CHÈQUE à l'ordre du SNADEM à adresser avec le bulletin d'adhésion exclusivement au SNADEM 3 rue du Château d'Eau – 75010 PARIS

PAIEMENT ÉCHELONNÉ POSSIBLE :

Chèque(s) à encaisser après le(s)

N : F : C : P : S : NC : B : € :

CADRE RESERVE AU SNADEM

Arts et Sports – N°85 suppl. 1 – 03/10 – page 9

Les informations du présent bulletin font l'objet de traitements informatiques. La loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, reconnaît à toute personne figurant sur un fichier le droit d'obtenir communication des informations le concernant et, en cas d'erreur, d'en exiger la correction.

Les numéros d'Arts et Sports

*les courriers d'information
envoyés par le syndicat
ou par ses élus paritaires*

*les communications
téléphoniques*

*sont financés
par les seules cotisations
des adhérents
du SNADEM*